

des conflits entre les États membres; mais ils ont estimé ce sujet trop complexe pour qu'il soit possible de formuler des recommandations immédiates. La question a donc été reportée à plus tard. D'autre part, le Comité a demandé que les pouvoirs du secrétaire général soient élargis pour lui permettre d'exprimer plus complètement le point de vue de l'Alliance atlantique. Enfin le Comité a demandé au Conseil de l'Atlantique Nord et aux États membres de communiquer à la prochaine Conférence des parlementaires de l'OTAN les mesures adoptées pour mettre en œuvre les résolutions ci-dessus.

Au sein des divers groupements intéressés, on a longuement débattu la situation internationale et la position des pays satellites. L'une des motions adoptées confirmait l'intention des nations occidentales de protéger la liberté de Berlin-Ouest. Quant aux nations satellites, les représentants reconnurent que si l'Ouest ne pouvait les libérer sans provoquer de conflagration générale, l'univers libre devait persévérer dans son intention de les aider par tous les autres moyens à conquérir la liberté politique dont elles ont été sevrées depuis si longtemps.

Le sous-comité chargé des problèmes de défense a étudié surtout la stratégie de l'OTAN, le contrôle des armes atomiques, les questions de production de défense et l'organisation du commandement. Ce groupe (et ultérieurement le Congrès lui-même) a exprimé une certaine inquiétude en constatant que les forces de l'OTAN en Europe n'ont pas encore atteint les normes exigées par les autorités militaires de l'Organisation; en outre on n'a pas encore obtenu une collaboration totale en ce qui a trait à la production de défense. Les délégués ont constaté que la défense aérienne de l'Europe n'est pas intégrée, et que certains problèmes d'organisation du commandement semblent n'avoir pas été résolus. Au sein du Comité et en séance plénière, on a étudié la possibilité de confier à un petit groupe d'États membres de l'OTAN les problèmes de stratégie globale; mais le Congrès dans son ensemble s'est opposé à toute modification du mécanisme existant. Le Congrès a pris note des progrès accomplis et des étapes qu'il reste à franchir quant au stationnement d'engins atomiques sur les territoires des pays membres, et a exprimé l'espoir que les gouvernements de l'OTAN se consacraient sans tarder à la révision de l'importance et de la structure des forces atomiques de l'OTAN et à l'étude de leur contrôle.

Comité économique de l'Atlantique

Il était inévitable que les débats des divers comités chevauchent sur bien des points, et notamment sur l'urgence qu'il y a pour l'Ouest à demeurer puissant sur le plan économique comme sur le plan militaire, tout en offrant une "assistance massive" aux pays sous-développés. Le Comité économique de l'Atlantique, chargé d'étudier ces questions, ne fut pas seul à aboutir aux conclusions exprimées ci-dessus.

Ce comité a proposé que l'on supplée aux faiblesses de la structure économique de la communauté atlantique en transformant l'Organisation européenne de coopération économique en organisation atlantique de coopération économique. En outre, il a conseillé la création d'une société chargée de la mise en valeur des richesses mondiales. Les peuples y placeraient leurs capitaux et seraient détenteurs d'actions; cette société fournirait des crédits à